

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE) dans le cadre du "Projet d'ouverture et
d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles"**

Bonjour monsieur le président et mesdames les commissaires,

Je me présente, Daniel Girard 58 ans, retraité de l'enseignement et citoyen de Sept-Iles depuis plus de quarante-huit ans. J'ai terminé mes études primaires, mes études secondaires et mon niveau collégial à Sept-Iles. Je suis finalement parti pour l'université Laval à Québec afin de finaliser mes études en enseignement. Immédiatement après l'obtention de mon baccalauréat, je suis revenu à Sept-Iles pour y enseigner pendant près de trente-cinq ans.

Au cours de ces trente-cinq ans, il s'en est passé des choses dans notre magnifique ville. Des "boums économiques, des ralentissements, des fermetures de villes nordiques, des baisses du prix du minerai de fer, des fermetures de plan de boulettes ou de concentrateur et des relances de toutes sortes avec ses avantages et ses inconvénients".

En 1993, j'ai moi-même été porte-parole pour l'Association de protection de la rivière Moisie inc. dans le dossier du "Projet de barrage sur la Sainte-Marguerite III" dont les audiences publiques se sont tenues principalement à Sept-Iles, mais aussi à Québec. Un combat difficile avec des moyens limités et des séquelles qui perdurent depuis plusieurs années. Tu ne te fais pas associer comme opposant à une partie d'un projet (dans ce cas, le détournement des rivières Carheil et Aux Pékans) sans que cela finisse par te blesser ainsi que ta famille.

Je m'étais donc promis de ne pas me mêler du dossier de la mine d'apatite, après tout, plusieurs citoyens ont démontré leur intérêt pour ce dossier. Mais après avoir écouté attentivement les audiences publiques sur le Web ou la télévision communautaire, je sentais que c'était mon devoir en tant que citoyen, d'exprimer haut et fort ce que je pensais de ce dossier.

Je m'excuse de ne pas être disponible pour présenter mon mémoire, mais comme plusieurs citoyens l'avaient mentionné et demandé, les audiences se tiennent à un très mauvais moment de l'année, car l'appel de la chasse pour un nord-côtier est un incontournable. Je trouve cela bien déplorable, car j'aurais aimé être présent pour échanger avec vous.

Un projet économiquement discutable

Tout au long de sa présentation, les représentants de "Mine Arnaud" se sont contentés de donner les avantages sur la création d'emplois et les retombées directes et indirectes escomptées.

À aucun moment dans leurs présentations économiques nous avons senti en tant que citoyen et québécois (parce que nous sommes actionnaires de cette compagnie) la rentabilité à long terme et les avantages économiques nous permettant de porter un jugement sur ce projet.

Le maire de Sept-Iles, développement Économique Sept-Iles, les gens d'affaire de Sept-Iles, la Chambre de Commerce de Sept-Iles et certains Syndicats de travailleurs dans le domaine de la construction, eux ne voyaient que le côté positif de ce développement économique.

Est-ce que ces gens en savaient plus que nous citoyens? Posez la question, c'est y répondre. La réponse est non. Alors pourquoi?

J'entends le même discours depuis plus de quarante ans : "diversification économique". Qu'est-ce que ces personnes ont fait pour transformer notre matière première? Rien et moins que rien. Pourtant certains organismes ont été subventionnés à outrance pour justement diversifier notre économie, quel fiasco! Ils retournent toujours vers le même développement des années cinquante : la matière première, les ressources naturelles, comme si nous étions des analphabètes de deuxième et de troisième phase de transformation.

Nous avons peur de quoi? De faire des erreurs! Ça fait combien de fois que nous en faisons et pourtant nous sommes toujours vivants!

Un projet socialement inacceptable

Depuis le début de ce projet, lorsque les intentions du promoteur étaient connues, les gens de Sept-Iles se sont mobilisés pour dénoncer ce projet. Ils ont posé plusieurs questions et ils n'ont eu que très peu de réponses.

Malgré les embuches et le manque de moyens, les citoyens se sont concertés et ils ont réussi à obtenir plus de cinq mille signatures pour que notre municipalité tienne un référendum sur ce projet.

Encore une fois et le fait qu'ils ne soient qu'une minorité, les gens du milieu économique ont réussi à convaincre la municipalité de Sept-Iles de ne pas tenir de référendum dans ce dossier. Quel beau respect de la démocratie!

Pourtant les citoyens de Sept-Iles ne se sont pas souvent objectés à des projets. À titre d'exemple : phase I et II de l'aluminerie Alouette, Thompson, Tata Steel Minerals Canada Limitée ainsi que le transbordement du minerai de fer dans la baie de Sept-Iles par manque de capacité d'accueil de nos infrastructures portuaires.

Je vous mets donc en garde mesdames les commissaires et monsieur le président sur les réelles intentions de nos décideurs. Tous ont demandé des audiences publiques sur l'environnement mais ce n'est que pour accélérer le processus, car ils n'ont aucunement l'intention de respecter votre rapport.

Moi, je me souviens du rapport du BAPE dans le dossier SM3. Les mêmes intervenants économiques ont pratiquement fermé la ville de Sept-Iles pour aller enterrer ce rapport parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec les conclusions. Donc, bafouillage de la démocratie et de ses institutions comme vous le BAPE.

Du point de vue environnemental un projet lamentable

Le projet comporte des enjeux environnementaux importants et selon le promoteur tout est sous contrôle. Permettez-moi d'en douter.

La qualité de l'air :

Même si le promoteur affirme qu'il respectera les normes sur la qualité de l'air, il n'en demeure pas moins qu'il y aura une augmentation des particules fines dans l'air. Inévitablement, ce phénomène entraînera une détérioration de la qualité de l'air. Les normes existent pour empêcher que la population respire un air de mauvaise qualité mais l'objectif de ces normes c'est de s'éloigner le plus possible des maximum et non pas de s'en rapprocher. Dans le projet qui nous préoccupe, il y aura indéniablement une détérioration de la qualité de l'air même si elle respecte les normes maximales.

La quantité d'eau utilisée et ses rejets :

Le promoteur utilisera une grande quantité d'eau dans son projet. Même si elle est recyclée et que le Ministère du développement durable, de l'environnement de la faune et des parcs (MDDEFP) assure un suivi sur le ruisseau Clet; cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y aura pas à un moment donné des rejets inacceptables et là tout ce que le MDDEFP fera ce sera de faire rectifier la situation mais les dommages seront déjà faits.

Les impacts sur la biodiversité de la baie de Sept-Iles :

La fosse accaparera plusieurs ruisseaux qui se jettent actuellement dans la baie de Sept-Iles. Il est complètement incompréhensible d'affirmer que cela n'aura aucun impact sur la biodiversité de la baie de Sept-Iles. Comment le MDDEFP peut-il porter un jugement sur les impacts globaux s'il ne détient pas toute l'information. Il est impossible de porter un jugement sur un projet et ses impacts s'il y a fragmentation de l'information. Le MDDEFP et les lois qui lui sont dévolues sont désuètes, pour l'analyse d'un projet d'une telle ampleur. Nous ne sommes plus dans les années cinquante, une modification de la Loi sur la qualité de l'environnement s'impose.

Les impacts sur la diminution d'habitats de qualité à proximité des citoyens :

Le promoteur utilisera un territoire à proximité de la ville de Sept-Iles pour son projet. Ce territoire est déjà utilisé par les citoyens soit pour la cueillette de petits fruits, la randonnée pédestre, la chasse au petit gibier, la circulation de VTT ou de motoneige.

Sur la Côte-Nord, l'accès au territoire est difficile car il n'y a que très peu de voies de pénétration. Le territoire convoité par Mine Arnaud est un territoire accessible à la population. En autorisant ce projet, nous déposséderions la population d'un territoire qu'elle a à cœur. D'ailleurs, depuis le début des études sur le projet bon nombre de citoyens se sont plaints des impacts sur la qualité de notre environnement. (Déboisement, route d'accès coupée, détérioration des paysages, etc.)

Les impacts cumulatifs des différents projets dans la baie de Sept-Iles :

Depuis le début des années cinquante plusieurs industries se sont implantées dans la baie de Sept-Iles, principalement des minières dans le domaine du fer et aussi de l'aluminium. Dernièrement avec la venue des chinois dans le marché du fer, nous voyons de plus en plus d'immenses minéraliers qui ne peuvent pas être accueilli par nos installations portuaires par manque de profondeur. Il y a donc transbordement de minerai de fer dans la baie et par le fait même de la poussière de minerai qui se retrouve en quantité significative dans l'eau.

Lorsque l'on regarde de plus près ce qui s'est passé dans notre baie depuis soixante ans, il y a altération de la qualité des habitats. Est-ce que nous avons calculé l'ensemble des impacts de ces entreprises sur notre baie? La réponse est non. Rajouter une autre entreprise ne fera qu'augmenter la pression déjà très grande sur la qualité des habitats de la baie de Sept-Iles.

Les impacts sur la qualité de vie des citoyens (visuel ou sonore) :

En plus des risques mentionnés précédemment, il y a tous les impacts visuels et sonores. Si le promoteur a besoin d'ériger un mur pour empêcher la population de voir la fosse, c'est que le spectacle est apocalyptique. Peut-

on permettre un tel désastre à quelques kilomètres d'un centre-ville? La réponse est non.

Au niveau sonore, les comparaisons faites avec la circulation sur la route 138 paraissent boiteuses. C'est comme pour la qualité de l'air même si l'on respecte les normes en vigueur, il y aura tout de même augmentation des effets sonores. Donc, il y aura une diminution de la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de Sept-Iles.

Les impacts de l'exploitation de l'apatite dans le monde :

Le promoteur nous a vanté la qualité de l'apatite du projet Mine Arnaud. Qu'allons-nous faire de cette apatite? De l'engrais qui sera utilisé où et comment?

Quand l'apatite est dans le sol, comme c'est présentement le cas, elle ne cause aucun tort à l'environnement. Mais lorsqu'on l'exploite et que l'on en fait des engrais, c'est une toute autre chose. Combien de rivières dans le monde ont eu des problèmes avec le phosphore dû à ces engrais? Les dosages et les contrôles gouvernementales ne sont pas normalisés sur notre planète.

Autrement dit, nous exploiterons une mine d'apatite pour possiblement aller polluer (eutrophisation) certains cours d'eau de la planète. Quel beau développement durable!

RECOMMANDATIONS

Que le BAPE recommande au Gouvernement du Québec de rejeter le "Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles".

Que le BAPE recommande au Gouvernement du Québec de retirer les claims miniers dans un rayon d'au moins cinquante kilomètres d'une municipalité.

Que le BAPE recommande au Gouvernement du Québec de modifier "La loi sur la qualité de l'environnement" lors de l'évaluation d'un projet de mine à ciel ouvert afin qu'elle tienne compte des impacts dans une vision d'ensemble avec les impacts cumulatifs et non pas par fragmentation comme cela existe présentement.

Que le BAPE recommande au Gouvernement du Québec de coordonner les différents ministères impliqués dans l'évaluation d'un projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine afin que ces dits ministères soient en mesure de répondre adéquatement aux interrogations des citoyens sur les risques encourus tant au niveau des impacts environnementaux que des impacts sur la santé publiques et des impacts sociaux.

Je vous remercie donc pour l'attention que vous porterez à ce mémoire.

Daniel Girard